



2020-02-022-DEEJ

nomenclature: 7.10



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

OBJET : ASSOCIATION D'AIDE FAMILIALE ET SOCIALE – AVENANT À LA CONVENTION FINANCIÈRE

L'an deux mille vingt, le douze février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. LECERF	procuration à	M. PERRET
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE

ABSENTS :

Mme CAMBRONERO, Mme BISBAU, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26 à l'ouverture de la séance
27 au point n° 2020-02-001-DGS

Nombre de pouvoirs: 2

Nombre de votants : 28 à l'ouverture de la séance
29 au point n° 2020-02-001-DGS



2020-02-022-DEEJ - ASSOCIATION D'AIDE FAMILIALE ET SOCIALE – AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la politique petite enfance de la Ville, l'Association d'Aide Familiale et Sociale est un partenaire important qui intervient sur le territoire Tarnosien.

Cette association intervient à trois niveaux :

- d'une part, la crèche familiale, qui salarie des assistantes maternelles et qui constitue un service important, complémentaire aux crèches et micro-crèche de la commune en permettant d'assurer la diversité des modes de garde
- d'autre part, l'animation du Relais d'Assistants Maternelles (RAM),
- et enfin sur la Micro-crèche « Juan MIRO »

L'activité de l'association fait l'objet d'une convention annuelle sur la base d'un prévisionnel d'activité, en particulier s'agissant de l'accueil en crèche familiale.

Monsieur le Maire rappelle que l'activité de la crèche familiale vient compléter l'offre d'accueil sur la commune à côté des structures municipales (crèches « Les Petits Matelots », « Les Moussaillons », « Antoine de St-Exupéry) mais est également garante de la diversité des modes de garde proposés aux familles sur la commune. Les assistantes maternelles de la crèche familiale permettent aussi à certaines familles de trouver des solutions d'accueil sur des horaires atypiques.

La fréquentation de la crèche familiale a évolué ces cinq dernières années :

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Heures Réalisées	68 647	56 657	60 272	62 244	75 892	85 047

La convention signée pour l'année 2019, conformément à la délibération du conseil municipal n°2019-05-059 du 21 mai 2019, prévoyait la participation de la commune au financement de l'accueil en crèche familiale sur la base de 74 000 heures, soit 102 120,00 €. Or le bilan d'accueil de la crèche familiale a été de 85 047 heures, soit 117 364,86 € : cela représente 11 047 heures supplémentaires.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider un avenant afin d'autoriser le règlement de ces 11 047 h, à 1,38 €, soit 15 244,86 € supplémentaires.

Le bilan réel de la convention 2019 avec l'Association d'Aide Familiale et sociale est donc le suivant

	Réalisé 2019	Prévu 2019
85 047 heures -----	117 364,86 €	102 120,00 €
Relai assistantes maternelles-----	14 530,00 €	14 530,00 €
Adhésion annuelle-----	5,00 €	5,00 €
	131 899,86 €	116 655,00 €



LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29

Vu la délibération 2019-05-059-DEEJ du 21 mai 2019

Vu le projet d'avenant à la convention d'objectifs 2019

DÉLIBÈRE

APPROUVE l'avenant à la convention d'objectifs 2019 à intervenir avec l'Association d'Aide Familiale et Sociale prévoyant une contribution complémentaire de la commune pour l'année 2019 à hauteur de 15 244,86 € correspondant aux heures d'accueil supplémentaire délivrées aux familles Tarnosiennes en 2019

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant

Votants : 29

Votes exprimés: 29

Pour: 29

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 13 février 2020

Le Maire

